Réunion du Conseil Municipal du 19 février 2021

DEMOGRAPHIE MEDICALE secteur de MERDRIGNAC

Le Conseil Municipal a entendu et analysé les explications fournies par les services de LCBC ainsi que celles formulées par les médecins de la maison médicale de Merdrignac., qui réclament qu'une partie de leurs charges locatives soit prise en charge par les communes de « l'Entente Hardouinais Mené ».
Après réflexion, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Mise en place ALSH sur le secteur de MERDRIGNAC

Le Maire a informé le Conseil Municipal de la mise en place d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, en lieu et place de l'existant conduit par l'Association Familiale Rurale de Merdrignac. Le financement serait désormais assuré par l'Entente Hardouinais Mené », ex communauté de communes du secteur de Merdrignac, et permettrait d'accueillir les enfants du secteur dans un établissement, à construire, bénéficiant des dernières mises aux normes.

Le Conseil Municipal accepte d'intégrer le projet, et demande qu'en ce qui concerne les frais de fonctionnement, la participation des communes adhérentes soit calculée au prorata du nombre d'habitants participant, et ce pour chacune des communes.

SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal a voté les subventions 2021 comme suit :

Subventions 2021	2021
ASSOCIATION C'EST A LIRE	400
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1500
COMICE AGRICOLE DE MERDRIGNAC	291
Le Souvenir Français	50
Football Club Centre Bretagne	1000
Association des Donneurs de Sang Merdrignac	50

VACANCE DE POSTE

Le Conseil Municipal a été informé qu'au premier mai prochain, un de ses agents des services techniques a fait valoir son droit à mutation. Il intègrera les services routiers du Conseil Départemental du Morbihan.
Pour ses besoins en personnel, un appel à candidature va prochainement être lancé par la commune pour un recrutement avec nomination au 1er mai 2021.

EXTENSION DU CIMETIERE – PROJET D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL DE 3 LOTS

Le Conseil Municipal a accepté le devis émis par le Cabinet NICOLAS de Loudéac, et a autorisé le Maire a signé la convention à intervenir pour l'étude et la réalisation des travaux d'extension du cimetière jumelées avec la réalisation d'un lotissement de trois lots jouxtant la-dite extension. Le montant de cette convention s'élève à la somme de 13 560 € pour un projet estimé à plus de 160000 €

ECONOMIE D'ENERGIE – REMPLACEMENT CANDELABRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté le devis émis par le Syndicat Départemental d'Energie, lequel s'élève à la somme de 89520 € dont 53839 € restent à la charge de la commune. Les travaux seront réalisé dans le cadre d'un programme pluri-annuel.

Ces travaux consistent en la réfection des lanternes actuelles, elles seront remplacées par des lanternes basse consommation de type LED ayant une consommation très faible, un meilleur éclairage et une durée de vie plus longue.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil Municipal décide de s'associer au groupement de commande émis par le SDE pour la fourniture d'électricité, le but étant d'obtenir des tarifs de fourniture plus avantageux.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL GOMENE / LAURENAN

Le Conseil Municipal a, à la demande des parents d'élèves et des enseignants, décidé de reconduire, par dérogation, la semaine scolaire de 4 jours.

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal, par soucis d'économie, a décidé de confier les travaux d'entretien des voies communales, (passage de l'épareuse sur les talus), à l'entreprise DE KERPEZDRON de Ménéac moins-disante suite aux différentes offres reçues.

Les services techniques municipaux conserveront l'entretien et la coupe des accotements grâce au briyeur d'accotement acheté l'an passé.